

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le lundi 5 février 2024 à 19h30 à la salle communautaire, située au 1551, rue Principale à Lawrenceville.

Sont présents : M. Derek Grilli, maire,
M. Éric Bossé, conseiller,
Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,
M. Carl Massé, conseiller,
M. Réal Delorme, conseiller.

Absents : M. Dany Chapdelaine, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Derek Grilli, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

1. ORDRE DU JOUR

2024-02-15

Il est proposé par le conseiller Carl Massé,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2024;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Rapport des comités;
6. Suivi des dossiers;
7. Renouvellement ADMQ;
8. Congrès ADMQ;
9. Congrès COMBEQ;
10. Dossiers de vente pour taxes;
11. Recommandation CCU;
12. Résolution PRIMEAU;
13. Chaise des générations;
14. Questions de l'assemblée;
15. Affaires nouvelles;
 - 15.1 Résolution FQM – TECQ
 - 15.2 Photo Radars
 - 15.3 Projet Vélo
16. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2024

2024-02-16

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 janvier 2024;

Il est proposé par le conseiller Réal Delorme,
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024, et que le procès-verbal du 15 janvier soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Des questions sont posées concernant l'intérêt du conseil à un projet de minimisations. En attendant les recommandations du CCU et de pouvoir donner son accord à un tel projet, une lettre d'appui sera préparée.

Des questions sont posées sur la date de début des travaux à l'église et sur le retour du marché de Noël.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

2024-02-17

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Réal Delorme,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 1^{er} février 2024, telle que modifiée, pour un montant de 122 001.31\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #202400000 à #202400031), et dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. RAPPORT DES COMITÉS

M. Bossé parle de sa participation au conseil d'établissement de l'école. Il explique que tout va bien et que de nombreux projets intéressants sont en cours.

6. SUIVI DES DOSSIERS

Il n'y a pas de suivi de dossiers.

7. RENOUVELLEMENT ADMQ

2024-02-18

Attendu que la municipalité souhaite renouveler l'adhésion annuelle du directeur général à l'Association des Directeurs Généraux du Québec pour l'année 2024;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que la Municipalité procède au renouvellement de l'adhésion de M. François Paquette à l'ADMQ;

Que la municipalité assume le coût de la cotisation annuelle de 495.00\$ plus taxes.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

8. CONGRÈS ADMQ

2024-02-19

Attendu que la municipalité souhaite que son directeur général participe au congrès annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec;

Attendu qu'un montant a été prévu à cet effet dans le budget de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que le directeur général, M. François Paquette, soit autorisé à procéder à son inscription au congrès de l'ADMQ;

Que la municipalité paie les frais liés à la participation de M. Paquette à ce congrès.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

9. CONGRÈS COMBEQ

2024-02-20

Attendu que la municipalité souhaite que son inspectrice participe au congrès annuel de la COMBEQ;

Il est proposé par le conseiller Carl Massé,
Appuyé par le conseiller Réal Delorme,

Que l'inspectrice, Mme Guylaine Castonguay, soit autorisée à procéder à son inscription au congrès de la COMBEQ;

Que la municipalité paie les frais liés à la participation de Mme Castonguay à ce congrès.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

10. DOSSIER VENTE POUR TAXES

2024-02-21

Attendu que M. Le directeur général et secrétaire trésorier a préparé un état mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales et tout autres selon l'article 1022 du Code municipal;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Carl Massé,

Que la Municipalité approuve le rapport du directeur général et secrétaire trésorier concernant les personnes endettées envers la municipalité;

Que le Conseil décide d'envoyer les comptes de taxes pour réclamation à la MRC, si ces comptes ne sont pas payés avant le 17 mars 2023, concernant les dossiers suivants :

<u>Adresse de l'immeuble</u>	<u>Numéro(s) de lot(s)</u>
xxxx Rue Beauregard	1822953
xxxx Rue de L'Église	5207778
xxxx Rang 11	3648290
xxxx Rang 11	1823059

Que le Conseil municipal de Lawrenceville mandate le maire, M. Derek Grilli, ou si nécessaire, le directeur général et secrétaire trésorier, M. François Paquette, comme représentant de la municipalité pour enchérir et/ou acquérir des immeubles au nom de la municipalité (art. 1038 du Code municipal) lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, qui se tiendra le jeudi 13 juin 2024 à 10h00, à la MRC du Val-Saint-François, au 810 Montée du Parc à Richmond.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

11. RECOMMANDATION CCU

2024-02-22

Attendu que la municipalité a reçu une recommandation du CCU concernant les conteneurs maritimes;

Recommandation CCU-2023-10-10 Conteneurs maritimes

À l'unanimité, les membres du CCU recommandent l'utilisation des conteneurs maritimes à ces conditions :

CHAPITRE 7

Section 2

7.16 CONTENEUR MARITIME

Il est permis d'utiliser un conteneur maritime à titre de bâtiment accessoire en respectant les conditions suivantes :

À l'intérieur du périmètre urbain:

- 1- Doit respecter à tous égards la réglementation aux *bâtiments accessoires* en vigueur;
- 2- Doit être installé sur une assise stable et compacte conforme au règlement de construction;
- 3- Aucune roue ou dispositif de déplacement ne doit y être fixé;
- 4- Doit être exempt de rouille, d'écritures, de numéros et de dessins sur les parois extérieures apparentes;
- 5- Doit être peint de couleur neutre ou faire l'objet d'un camouflage visuel et esthétique à l'aide d'un traitement architectural afin de s'agencer avec le bâtiment principal.

À l'extérieur du périmètre urbain:

- 1- Doit respecter à tous égards la réglementation aux *bâtiments accessoires* en vigueur dans le zonage;
- 2- Doit être installé sur une assise stable et compacte conforme au règlement de construction;
- 3- Aucune roue ou dispositif de déplacement ne doit y être fixé;
- 4- Doit être exempt de rouille, d'écritures, de numéros et de dessins sur les parois extérieures apparentes;
- 5- Doit être peint de couleur neutre ou faire l'objet d'un camouflage visuel et esthétique à l'aide d'un traitement architectural ou paysager (entouré d'un écran végétal de conifères ou clôture opaque) afin de ne pas être visible du chemin;
- 6- Doivent être peints de la même couleur neutre et être regroupés si plusieurs conteneurs.

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Réal Delorme,

Que la municipalité accepte la recommandation du CCU pour les conteneurs maritimes.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

12. RÉSOLUTION PRIMEAU

2024-02-23

Attendu que la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière au programme PRIMEAU;

Attendu que la municipalité a pris connaissance du guide du PRIMEAU 2023, qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère et qu'elle comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle et à son projet;

Il est proposé par le conseiller Carl Massé,
Appuyé par le conseiller Réal Delorme,

Que la municipalité soit autorisée à déposer cette demande d'aide financière;

Que la municipalité assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet, y compris toutes les directives de changements admissibles, à hauteur de 50 % de leur coût, et tout dépassement de coûts;

Que la municipalité assumera toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus;

Que la municipalité paiera sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant;

Que le maire Derek Grilli et le directeur François Paquette soient autorisés à signer les documents nécessaires relatifs à cette demande.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

13. CHAISE DES GÉNÉRATIONS

2024-02-24

Attendu que la municipalité a pris connaissance du projet de chaises des générations visant à rappeler l'importance de considérer les impacts des décisions du conseil sur les générations passées, présentes et futures,

Il est proposé par le conseiller Réal Delorme,
Appuyé par le conseiller Carl Massé;

D'adhérer au projet de chaises des générations et de demander une chaise pour la municipalité.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

14. QUESTION DE L'ASSEMBLÉE

Des discussions sont tenues sur la possibilité d'inclure les élèves de l'école dans différents projets de fêtes et activités, notamment lors du prochain marché de Noël.

15. AFFAIRES NOUVELLES

2024-02-25

15.1 Résolution FQM TECQ 2024-2028

Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada;

Attendu que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

Attendu que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

Attendu que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

Attendu que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

Attendu que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme; Attendu que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

Attendu que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

Attendu que les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Carl Massé;

Que la municipalité de Lawrenceville demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- De doubler les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une indexation annuelle de 3,5% de l'enveloppe pour la durée de l'entente;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux et des ouvrages de rétention dans les travaux admissibles. De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, aux députés (ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de votre territoire), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-02-26

15.2 Appui radars photo dans les municipalités

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'appui de la Ville de Saint-Pie qui souhaite rendre les radars photos accessibles aux municipalités;

Il est proposé par le conseiller Réal Delorme,
Appuyé par le conseiller Carl Massé;

Que la municipalité donne son appui à la Ville de Saint-Pie pour sa démarche de rendre les photos radars accessibles aux municipalités.

Le vote est demandé : Pour : 2 votes
Contre : 2 votes
Le maire tranche en votant pour la proposition.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

2024-02-26

15.3 Appui radars photos dans les municipalités

SUPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET PILOTE DE CENTRALE DE PRÊTS D'ÉQUIPEMENTS DE VÉLO DANS LE VAL-SAINT-FRANÇOIS

Attendu que le territoire du Val-Saint-François a accepté d'être au cœur d'un projet pilote de mise en place d'une centrale de prêts d'équipements facilitant la pratique d'activité physique et de plein air, coordonné par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie ;

Attendu que ce projet pilote est réalisé notamment en partenariat avec le CIUSSSE de l'Estrie, le centre de services scolaires des Sommets, la Maison de la Famille Les Arbrisseaux, la MRC du Val Saint-François, Action Sport vélo et les villes de Richmond et Windsor ;

Attendu que ce projet pilote a été rendu possible grâce à une mesure du ministère de l'Éducation;

Attendu que l'objectif de doter le Val-Saint-François d'une flotte de vélos et d'accessoires connexes est de favoriser la pratique du cyclisme en prêtant les équipements aux membres de la communauté (municipalités, organismes, écoles, citoyens et citoyennes) ;

Attendu que cette flotte est gérée par la Maison de la Famille Les Arbrisseaux à Windsor et qu'elle sera mise à la disposition de l'ensemble des organismes et municipalités sur le territoire de la MRC ;

Attendu que grâce à l'existence de cette flotte, un organisme (ex : un camp de jour ou une école) ou une municipalité pourra dès le printemps 2024 emprunter différents équipements pour une période donnée afin de réaliser des sorties ou des activités à vélo ;

Attendu que deux remorques fermées (dimensions de 8,5' x 14' et poids nominal brut de 7000lbs) sont mises à la disposition de la centrale afin de permettre de transporter les différents équipements, mais qu'aucun véhicule et aucune ressource humaine ne sont affectés au projet pilote afin d'en effectuer le transport et le déplacement sur le territoire de la MRC;

Attendu que les municipalités détiennent des véhicules et ressources humaines pouvant contribuer au soutien du projet en acceptant d'allouer des ressources pour le transport de la flotte pour des activités sur le territoire ;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Carl Massé;

Que le conseil de la municipalité accepte de collaborer au projet de prêts d'équipements de vélo en

- transportant à ses frais la flotte d'équipements pour les activités et les événements sur le territoire de sa municipalité lorsqu'un organisme en fait la demande ;
- mettant sur pied une entente de services avec les municipalités avoisinantes afin de transporter la flotte d'équipements pour les activités et les événements lorsqu'un organisme sur le territoire de ces municipalités en fait la demande ;
- identifiant une personne-ressource de la municipalité à contacter pour le transport de la flotte d'équipements et en transmettant son nom et ses coordonnées à Marie-Josée Laforge, coordonnatrice du réseau cyclable (velo@mrcvsf.ca) et à Marie-Claude Tardif, directrice de la Maison de la Famille Les Arbrisseaux (maryarbrisseaux@gmail.com);
- contribuant à promouvoir le projet auprès des publics cibles concernés.

Le vote est demandé : Pour : 3 votes
Contre : 1 vote

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-02-26

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Carl Massé, à 20h00, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Derek Grilli, maire

François Paquette, directeur général